

Le chef d'établissement

à

madame Magali Barraillé
professeur documentaliste

Vous possédez une bonne connaissance des technologies de l'information et de la communication ainsi que des usages pédagogiques du numérique (variété des outils existants et pratiques pédagogiques associées).

A ce titre, je vous confie la mission de référent de l'établissement pour le développement des ressources et usages pédagogiques et éducatifs du numérique dans les deux champs d'activités suivants :

D'abord, vous réaliserez une veille sur les ressources numériques et les productions nationales et académiques, et serez le relais local de la délégation académique au numérique éducatif, au titre duquel vous porterez la stratégie académique et nationale d'une part, et bénéficierez de la formation continue en même temps que vous y contribuerez d'autre part. Vous aurez également à :

- conseiller l'équipe de direction dans le pilotage de l'établissement sur :
 - ✓ la place du numérique dans le projet d'établissement ;
 - ✓ l'organisation du plan de formation au numérique de l'établissement et de l'accompagnement des équipes ;
 - ✓ le choix des indicateurs de suivi du projet numérique.
- accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes, ce qui vous amènera à
 - ✓ proposer des exemples de pratiques ;
 - ✓ aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
 - ✓ conseiller sur le choix de ressources pédagogiques ;
 - ✓ orienter les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aider si nécessaire.

Ensuite, en tant que responsable légal de la gestion des services en ligne, je vous délègue l'administration de l'espace numérique de travail « colleges.ain.fr » œ qui implique que vous devrez, au quotidien et tout au long de l'année, assurer la mise à jour des données et le fonctionnement du service, dans le respect des règles de sécurité propres aux données hébergées et des responsabilités en matière de protection de ces données, et en collaboration étroite avec les autres administrateurs que j'ai désignés.

Pour réaliser cette double mission, vous travaillerez en concertation avec les personnels de l'établissement, notamment avec les autres acteurs du déploiement du numérique, et avec les interlocuteurs académiques pour toutes les questions relatives au numérique pour l'éducation. Vous participerez aux rencontres organisées par la DANE à destination des référents numériques et le conseil départemental de l'Ain à destination des administrateurs de l'ENT.

L'accomplissement de votre mission fera l'objet d'un versement unique sur service fait d'une indemnité pour mission particulière d'un montant de 625.00 € au titre du 1^{er} champ d'activité et de 1250.00 € au titre du second.

Fait à Pont-d'Ain, le

Stéphane Arru